

Royan, le 17 juin 2019

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUNOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 127 886 0594 0

Madame Corinne REULET
Directrice du LYCEE PROFESSIONNEL HORTICOLE
LE PETIT CHADIGNAC

Boîte Postale 10549
17119 SAINTES Cedex

Objet : Convention de Partenariat pour la participation du Lycée Professionnel Horticole LE PETIT CHADIGNAC
à la manifestation « ROYAN PASSION - AMERICA - Édition 2019 »

Madame la Directrice,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de la convention de partenariat désignée en objet, conclue entre la Ville de ROYAN et le Lycée Professionnel Horticole LE PETIT CHADIGNAC.

Monsieur Julien YOUNOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - ainsi que le Service Communication - ☎ 05.46.39.74.20 - se tiennent à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

*Exp. eu RAA
le 18.06.19*

P.J./1

En provenance de :
Cyber Halicobé Service Médicines
Parc Bstale LESIG
17119 SAINTES Cedex

SGRZ VZ2 - PTC 30A - 2016762101 - 0017



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : **AR 2C 127 886 0594 0**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le :	<i>20 / 10 / 2019</i>
Distribué le :	<i>20 / 10 / 2019</i>
Je soussigné déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	<i>R</i> Signature <i>[Signature]</i>
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	Signature Facteur*
<input type="checkbox"/> Autre :	

Ville de Royan SJ
Hôtel de V. 16 (Royan Poste en France)
50 avenue de Bouteillac
17205 ROYAN Cedex

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C806



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA PARTICIPATION DU LYCÉE LE PETIT CHADIGNAC
À « ROYAN PASSION - AMERICA - ÉDITION 2019 »

D 19.314

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « **la Ville** »,

D'UNE PART,

ET

Le Lycée Horticulture le Petit Chadignac représenté par Mme Corinne REULET, son Directrice de l'EREFPA en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « **le Lycée** », de SAINTONGE

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La Ville organise les 15, 16 et 17 novembre 2019 l'événement ROYAN PASSION - AMERICA. Cette manifestation consiste en une série de manifestations culturelles et deux journées de convention visant à promouvoir la culture SUPER HÉROS et américaine sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, **le Lycée** souhaite bénéficier d'un stand sur le site de l'Espace Pelletan afin de promouvoir ses activités et vendre ses produits.

La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSÉ, IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre **la Ville** et **le Lycée** dans le cadre de ROYAN PASSION – AMERICA qui se déroulera à l'Espace Pelletan à Royan les 15, 16 et 17 novembre 2019.

Aucune reconduction n'est envisagée.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La Ville s'engage à fournir un stand sur le site de ROYAN PASSION – AMERICA à l'Espace Pelletan.

En contrepartie, **le Lycée** s'engage à faire bénéficier **la Ville** d'une animation liée à son activité sur le stand dont elle disposera sur le site de l'Espace Pelletan. À savoir : présentation et conseils avec des panneaux d'exposition sur les grands arbres comme les séquoias de Californie, marque-pages créés par les élèves sur le thème des cactées et des succulentes offerts au public, jeu autour des Super-Héros avec bons d'achat pour l'exploitation du Lycée à gagner, coups de cœur lecture en Comics et vente de cactées et de succulentes.

L'utilisation du logo de l'entreprise ne pourra se faire que dans les publications municipales liées à cet événement à l'exclusion de toute autre.

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 - RÉSILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, greffe.ta-poitiers@juradm.fr.

Fait à ROYAN, le 17 JUIN 2019
en trois exemplaires originaux

Pour le Lycée,
Le ...16/11/19.....

La Directrice de
l'EPLEPPA de
SAINTONGE
Ministère de l'Alimentation
de Saintonge
EPLAEP
de Saintonge
17119 SAINTES Cedex
Tél 03 49 93 31 22
Corinne REVE
de l'Agriculture et de la Pêche



Pour la Ville,
Pour le Maire de la Ville de ROYAN,
par délégation,
Le Premier Adjoint,

Jean-Paul CLECH